

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2013

Le 21 octobre 2013 à 19 h, le conseil municipal s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Christian NAULT, maire.

Etaient présents : Ms NAULT. BOILLIN. LEROY. POMMEREAU.
Mmes GARCET. LEROY. LEROUX. JOURDAIN. ROULOT. CHOQUET.

Etait absent : M. LESAGE.

Etait excusée : Mme HUTTEAU.

Secrétaire de séance : Mme GARCET.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté après lecture avec les observations suivantes :

. M. BOILLIN :

- informe que le déplacement du poteau d'éclairage public, actuellement sur un terrain privé au lotissement de la croix Berthault, va être déplacé prochainement,
- informe que, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, le SICECO réalisera des petits travaux rue général Leclerc,
- demande que les graffitis près du groupe scolaire soient retirés.

. Le maire informe que :

- les prises d'illumination ont été installées. La pose des guirlandes se fera la dernière semaine de novembre,
- le devis pour le défrichage de la parcelle de sapins est en cours d'établissement,
- Christian GEENEN fabrique les supports pour les sapins,
- l'interdiction de stationner près de l'écluse sera matérialisée au sol. Si cela ne suffit pas, un courrier sera adressé aux contrevenants. La gendarmerie interviendra si cela reste sans effet,
- Jean-Marc BOILLIN lui a précisé qu'il n'y a plus de travaux à réaliser au terrain de football mais qu'il est nécessaire d'avoir un terrain d'entraînement. (à proximité du terrain de boules)

. Mme GARCET remet à M. BOILLIN le défibrillateur qui sera entreposé au vestiaire.

I. PERISCOLAIRE : PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

N° 2013/43

Le maire explique au conseil municipal que, à partir du 1^{er} janvier 2014, la commune retrouvera la compétence « périscolaire » et qu'il faut engager une démarche de DSP afin de poursuivre l'accueil périscolaire car la commune ne peut gérer seule ce service.

Le conseil municipal :

- autorise le maire à conduire une procédure de délégation de service public pour l'activité périscolaire pour une durée de 3 ans (2014-2016)
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à la délégation de service public pour l'activité périscolaire.

II. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide de transférer la somme de 5000 € de l'article 2315 à l'article 2041582. (N° 2013/44)

III. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINTE MAGNANCE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE ROUVRAY

N° 2013/45

Le maire informe que la commune de Sainte Magnance ne veut pas payer la somme demandée (1427,01 €) pour la scolarisation d'un enfant domicilié à Sainte Magnance et scolarisé à Rouvray et qu'elle demande que sa participation soit réduite à 700 €. (somme qui correspond à ce qu'elle paie à la commune de Toutry)

Afin d'éviter tout conflit avec la commune de Sainte Magnance, le conseil municipal décide d'annuler le titre 116/2013 et de réémettre un titre d'un montant de 700 €.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Devis plants de sapins

Le conseil municipal accepte le devis établi par les pépinières RIGAUX :

- 1500 épicéas : 0,30 € HT/sapin

- 1500 fraseris : 0,55 € HT/sapin

Le maire rappelle à M. LEROY que, dès que la parcelle sera défrichée, il devra labourer et planter les sapins avec les agents communaux.

2. Le maire informe qu'une personne souhaite acheter des bordures en pierre et qu'il faut fixer le prix de vente.

Le conseil municipal fixe à 10 € le prix de vente d'une bordure en pierre. (N° 2013/46)

3. Le maire donne lecture de la lettre du Syndicat d'Initiative qui informe que, suite à sa dissolution, un don a été fait à l'école de Rouvray avec l'argent du compte courant de l'association. Le Syndicat d'Initiative informe qu'il reste environ 4000 € sur un livret d'épargne et propose de faire un don à la commune pour un projet d'embellissement.

Le conseil municipal propose l'aménagement paysager du columbarium. Un courrier sera envoyé au Syndicat d'Initiative pour l'informer de cette décision.

Suite à la réunion sur place, Mmes GARCET et LEROUX présentent le projet d'aménagement.

4. Le maire donne lecture du courrier de M. et Mme BACLE qui informent que des gouttières seront installées sur leur toit pour que l'eau se s'écoule plus dans la cour du cabinet médical.

5. La maire donne lecture de la lettre de Mme Annick DIGY au sujet du trajet école/cantine scolaire et de l'absence de passage piétons à la sortie de la ruelle de l'Abreuvoir. Mme LEROUX demande la création d'un passage piétons à la sortie de la ruelle de l'Abreuvoir car, outre les enfants de la cantine, de nombreuses personnes traversent à cet endroit puisqu'il permet de gagner le cabinet médical.

Pour faire cesser la polémique, le conseil municipal donne son accord à la création d'un passage piétons à cet endroit.

6. Tour de table

. Mme CHOQUET signale le mauvais état des chemins. Le maire rappelle que l'entreprise AIRES va intervenir.

. Mme ROULOT revient sur la réforme des rythmes scolaires et sur la proposition faite lors de la réunion commune/institutrices et qui n'a pas été respectée par l'Education Nationale. Elle s'en étonne car cette proposition prévoyait une pause, avant la reprise des cours de l'après-midi, qui permettait de couper une journée d'école très longue pour les enfants.

Une discussion s'engage à ce sujet.

. M. BOILLIN :

- demande qu'une pierre soit posée sur les parterres place Lorain afin d'empêcher le stationnement des voitures.
- signale que le SICECO a égaré la délibération demandant le retrait des poteaux EDF rue du Champ de Foire. La délibération sera renvoyée.
- demande s'il est prévu de poser des guirlandes place de l'Eglise. Le maire confirme sous réserve qu'il y ait assez de guirlandes.
- informe que la sonde du chauffage du vestiaire (située à l'extérieur) est à nouveau cassée.
- demande à M. LEROY de pousser les déchets ruelle des Biques.

. Mme LEROUX rappelle les nuisances causées par les chiens de M. Thibault DEOLIVEIRA. Le maire interviendra.

